

Département de l'Ardèche
Commune de SOYONS

Plan
Local
d'Urbanisme

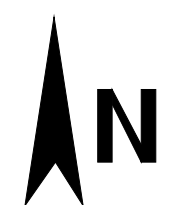
PERIMETRE CONCERNE PAR LE P.P.R.
dans lequel il faut se reporter au plan et au règlement du P.P.R.
qui s'applique en plus et prioritairement à celui du PLU

PLAN DES SURFACES SUBMERSIBLES DU RHONE :

Zone C "de sécurité"

Secteurs concernés par
le bruit des infrastructures

PROTECTION CAPTAGE EAU POTABLE :
Périmètre de protection éloigné :



ZONAGE

PARTIE CENTRALE

4-2

ECHELLE	PRESCRIPTION DE LA REVISION	ARRET DU PROJET DE REVISION	APPROBATION	Etape :
1/2500	20-01-2005	19-07-2007	28/02/2008	Approbation

BEAUR
Claude Barneron - Urbaniste O.P.Q.U.
10, rue Condorcet - 26100 ROMANS
04.75.72.42.00
505.102 41.PAO

02/2008

LEGENDE DES ZONES

ZONES URBAINES

- UA : Zone centrale dense à vocation multifonctionnelle : habitat, commerces, services
- UC : Zone de moyenne densité à vocation principale d'habitat.
- UI : Zone d'activités économiques de Larnage

ZONES A URBANISER

- AUb : Zone insuffisamment équipée, constructible après réalisation du réseau collectif d'assainissement.
- AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipements collectifs soumise à modification du PLU

ZONE AGRICOLE

- A : Zone réservée à la pratique de l'activité agricole.
- Ap : Secteur agricole protégé du Bregard

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle protégée.
- Ns : Secteur à vocation de sports, loisirs et équipements techniques

Emplacements Réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Affectation	Bénéficiaire
ER1	Stationnement et équipement socio-culturel	Commune
ER2	Stationnement	Commune
ER3	Logements locatifs, stationnement, équipement collectif	Commune
ER8	Équipement collectif social, culturel ou éducatif	Commune
ER9	Logements locatifs+commerces et liaison entre rue des Quadrettes et rue Vincent d'Indy	Commune

